



**Ville d'Evian**  
LA BEAUTÉ NATURELLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2017 à 19h00

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme LEI, adjointe au maire

**Etaient présents :** M. BOCHATON, Mme TEDETTI, M. GATEAU, Mme MODAFFARI, M. BEAUD, Mme DUVAND, M. GUIRAUD, adjoints au maire

Mme DUMOULIN (arrivée à 19h10), MM. BOZONNET, GOYAU, Mme RULOT, M. GUENANCIA, Mmes TABOUILLOT, LAVANCHY, M. PACOUIL, Mme AMADIO, M. MILLON, Mme ESCOUBES, MM. PACCARD, MATHONNET, Mmes BARBIER, CLERC, conseillers municipaux.

**Ont donné pouvoir :**

M. FRANCINA, maire

Mme DUCRETTET, M. MATHIAN, Mme NICOUD, conseillers municipaux.

**Etaient absents :** MM AISSAT, LAIR, conseillers municipaux.

Secrétaire désigné : M. Justin BOZONNET  
Nombre de membres en exercice : 29  
Convocation : 19 septembre 2017  
Délibération affichée le : 03 octobre 2017

N°183-2017

### 7. Finances locales – 7.2. Fiscalité

#### Taxe de séjour : tarifs

Vu les articles L.2333-30 et L.2333-41 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 7 décembre 2015 ;

Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs de la taxe de séjour, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tel que la loi le prévoit.

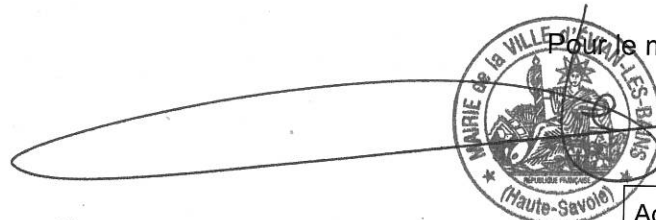
CATEGORIES	Tarif art L2330-30 CGCT Mise à jour 2017	Tarifs Délibération 7/12/2015 Pour rappel	Tarif par personne et par nuitée
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	entre 0.70 € et 4.00 €		4,00 €
hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	entre 0.70 € et 3.00 €	3.00 €	3.00 €
hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement de tourisme équivalentes	entre 0.70 € et 2.30 €	2.25 €	2.30 €

hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles, et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	entre 0.50 € et 1.50 €	1.50 €	1.50 €
hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	entre 0.30 € et 0.90 €	0.90 €	0.90 €
hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	entre 0.20 € et 0.80 €	0.75 €	0.75 €
hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	entre 0.20 € et 0.80 €	0.75 €	0,75 €
meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	entre 0.20 et 0.80 €	0.75 €	0.75 €
terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	entre 0.20 € et 0.60 €	0.55 €	0.55 €
terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.20 €	0.20 €

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de modifier ainsi les tarifs tels que présentés

Ainsi fait...



Pour extrait conforme,  
Pour le maire et par délégation,  
Mme Josiane LEI  
1<sup>ère</sup> adjointe

Transmis à la Sous-préfecture de Thonon le 9 octobre 2017

Mairie d'Evian-les-Bains – Conseil municipal du 25 septembre 2017

Accusé de réception en préfecture  
074-217401199-20170925-0183-  
2017-DE

Date de réception préfecture :